

## Règlement Intérieur 2024 - 2025

### Organisation

- **Congés du directeur et fermeture de l'école de musique** : du 05 au 25 août 2024
- **Reprise du directeur** : Semaine du 26 août 2024
- **Reprise de l'école de musique** : lundi 02 septembre 2024

**Début des cours** : Lundi 16 septembre 2024

**Fin des activités** : Samedi 5 juillet 2025

Il n'y a pas cours pendant les jours fériés.

Il n'y a pas de cours pendant les petites vacances scolaires\*.

*\*Des actions ponctuelles ou des rattrapages pourront vous être proposés sur ces périodes.*

### Inscriptions

- **Réinscriptions autonomes en ligne** : A partir du lundi 29 Avril 2024 (mise en ligne du lien)
- **Nouvelles inscriptions** : Du lundi 03 juin au 16 septembre 2024 (**hors vacances d'été**), en ligne, par mail, permanences CC NeT.

Site web de l'école : <https://www.norgeetille.fr>

Les inscriptions sont ouvertes **du 03 juin au 16 septembre 2023** dans la limite des places disponibles et restent possibles jusqu'au 15 novembre.

**Une inscription tardive (prise après le 16 septembre) ne donne pas droit au rattrapage des cours non effectués.**

### Cotisations – Modes de règlement

Tout trimestre commencé est dû. Il est possible de se désengager jusqu'au **15 novembre 2023, après cette date, l'année complète est due**, sauf déménagement ou raisons médicales.

**Trois titres exécutoires** vous seront envoyés directement par le Trésor Public sur les mois de décembre, mars et juin de l'année scolaire en cours. Le règlement s'effectue à réception :

- **SOIT** directement par courrier, en l'envoyant à la Trésorerie d'Auxonne  
1, ruelle des pêcheurs - 21130 AUXONNE, par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public
- **En chèques vacances** en les envoyant directement à la Trésorerie d'Auxonne (adresse ci-dessus).
- **En espèces**, accompagné du talon de règlement dans certains bureaux de tabac montant maximum 300 €
- **Par Carte Bancaire** au guichet de la trésorerie et par téléphone ou sur le site <https://www.payfip.gouv.fr> montant maximum 300 €
- **Identifiant collectivité : 040868**  
**Référence : voir votre facture**

**En cas de réclamation ou de litige concernant les cotisations**, merci d'envoyer un courrier à :

M le Président  
Communauté de communes Norge et Tille  
47 route de Norges 21490 Brétigny

 **Paraphe :**

\_\_\_\_\_

### Enseignements

Une inscription ne correspond pas à un nombre de cours précis. Les activités commencent la troisième semaine complète de septembre et se terminent le 05 juillet 2025 **rattrapages inclus**. L'inscription à l'école de musique implique la participation aux stages – ateliers – rencontre inter-élèves proposés par le professeur ainsi que la participation aux auditions et examens éventuels.

Les horaires des cours sont fixés début septembre et ne sont pas modulables – sauf cas exceptionnel. Il pourra être proposé des actions collectives en lieu et place des cours (auditions, spectacles, fête de la musique).  
**Seul le professeur est chargé de l'organisation de ses cours.**

### Eveil musical

Les cours d'éveil musical sont des cours collectifs avec un maximum de 10 élèves par groupe. Il est prévu une séance d'essai sans engagement.

### Le cours d'instrument est associé obligatoirement à un cours de Formation Musicale

**La formation musicale (solfège) est obligatoire. Les dispenses restent exceptionnelles**, un courrier doit être envoyé au directeur le cas échéant :

**Norbert-Vincent GÉRY**  
**Ecole de Musique Norge et Tille**  
**47, route de Norges - 21490 Brétigny**

 **Paraphe :**

\_\_\_\_\_

### Cours d'instruments

L'Ecole de Musique vous propose les instruments suivants : Flûte traversière, Violon, Violon alto, Guitare, Piano, Technique vocale, Batterie. **Les cours de piano sont obligatoirement individuels.**

**Un essai avant inscription** sans engagement est envisageable, excepté pour le piano. Il faut prendre rendez-vous avec le professeur concerné (voir fiche contact).

**La présence des parents** aux cours n'est pas autorisée sauf si le professeur les y invite.

**Différentes formules de cours d'instrument** sont proposées :

- Le cours individuel de 30 ou 45 minutes.
- Le cours partagé\* de 45 minutes pour deux élèves ou de 1 heure pour trois élèves.

*\* En fonction de l'évolution de chacun, le professeur se réserve le droit de modifier l'organisation d'un cours partagé.*

**L'école de musique ne dispense aucun cours à domicile. L'élève doit se rendre sur un lieu identifié comme lieu d'enseignement par La Communauté de Communes Norge et Tille. Tout manquement à cette obligation voit votre responsabilité engagée ainsi que celle du professeur.**

✍ Signature : \_\_\_\_\_

### Absences – Rattrapage

**La présence régulière à l'ensemble des cours est indispensable à leur bon fonctionnement.**

En cas d'absence de l'élève merci de privilégier l'envoi de SMS au professeur concerné (voir fiche contact). Seules les absences du professeur donnent droit au rattrapage. Le cas échéant, les rattrapages se feront sur les périodes des petites vacances scolaires.

Les absences ne donnent droit à aucun remboursement.

### Matériel – Photocopies - Litiges

#### Matériel pédagogique

L'élève doit arriver en cours avec son instrument (sauf piano).

Les fournitures comprennent au minimum :

- Un cahier de musique (à la demande du professeur)
- Un crayon à papier
- Une gomme
- La méthode ou la partition étudiée.

#### Photocopies

Une participation annuelle obligatoire de 5,50 € est demandée en début d'année pour l'utilisation de timbres SAEM autorisant la photocopie. Sans ce timbre, les photocopies sont strictement interdites dans l'enceinte de l'Ecole de Musique. Cette dernière décline toute responsabilité en cas de contrôle sur une photocopie n'appartenant pas à l'Ecole de Musique et ne possédant pas le timbre en vigueur.

✍ Paraphe : \_\_\_\_\_

**La photocopie n'est pas un mode de fonctionnement, encore moins un droit.**

#### Litiges - Discipline – Matériel de l'Ecole

Le professeur est le référent prioritaire pour tout problème de litige et/ou discipline. Si la situation ne se résout pas, il conviendra d'en référer au Directeur M. Norbert-Vincent GÉRY qui statuera sur le maintien ou non de l'inscription. L'exclusion à un cours ne donne droit à aucun remboursement.

Toute dégradation de matériel appartenant à l'Ecole de Musique sera évaluée et – le cas échéant facturée aux parents.

✍ Paraphe : \_\_\_\_\_

En cas de réclamation **concernant les enseignements** (planning, cours), merci de prendre contact en priorité :

- Avec le professeur concerné
- Avec le professeur chargé de direction par intérim.

**Le cours d'instrument est associé obligatoirement à un cours de Formation Musicale**

Formation Musicale :	Norbert Vincent Géry – 06 79 87 32 83 – <a href="mailto:ecoledemusique@norgeetille.fr">ecoledemusique@norgeetille.fr</a>
Violon :	Fanny Sauvin - 06 95 43 48 60- <a href="mailto:violon@norgeetille.fr">violon@norgeetille.fr</a>
Violon Alto et éveil musical :	Marion Gauvrit – 06 32 42 19 76 – <a href="mailto:violon.alto@norgeetille.fr">violon.alto@norgeetille.fr</a>
Flûte traversière :	Anne Gillet – 06 81 58 41 57 - <a href="mailto:flute.traversiere@norgeetille.fr">flute.traversiere@norgeetille.fr</a>
Piano débutant :	Recrutement en cours
Piano :	Annick Frigiolini - 06 79 68 23 27 – <a href="mailto:piano@norgeetille.fr">piano@norgeetille.fr</a>
Guitare Musique Actuelle :	Olivier Durupt – 06 19 99 76 61 - <a href="mailto:guitare.musactuelle@norgeetille.fr">guitare.musactuelle@norgeetille.fr</a>
Guitare classique :	Brahim Rhiate – 06 83 46 60 21 – <a href="mailto:guitare.classique@norgeetille.fr">guitare.classique@norgeetille.fr</a>
Batterie :	Alex da Silva – 06 51 07 70 09

 **Date et signature :**